

**Programme  
Onchocercose -  
Réponse à Yves Lacoste.**



Je tiens à relever certaines inexactitudes et lacunes contenues dans l'encadré intitulé « Onchocercose : une autre stratégie ? » (article de M. Yves Lacoste passé dans le n° 67 sous le titre « Une course d'obstacles ». Certaines sont bénignes, mais d'autres sont de nature à jeter le discrédit sur le Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans la Région du Bassin de la Volta. Il y a d'abord confusion dans l'interprétation des déplacements des vecteurs d'onchocercose et de leurs conséquences sur la tactique de lutte ; bien qu'il s'agisse d'insectes riverains les simulies vectrices ne sont tout de même que relativement concentrées autour des lieux de ponte, puisqu'elles peuvent entretenir un niveau hyperendémique de la maladie à plusieurs dizaines de kilomètres de ceux-ci : en fait elles se concentrent pour pondre et se dispersent pour piquer ; leurs migrations, évoquées par ailleurs, vont à l'encontre de l'assertion de l'auteur car elles portent sur plusieurs centaines de kilomètres et concernent des mouches savanicoles (vectrices de la forme cécitante de la maladie) et infectieuses. Depuis des années déjà on n'attribue plus la différence de gravité entre l'onchocercose de savane et celle de forêt seulement à la concentration plus grande des simulies sur les gîtes dans le premier cas.

En plus des pays cités, le Programme Onchocercose concerne le Niger, et la FaO ne fait pas partie de ses donateurs, qui sont au nombre de 19, mais de ses Agences parrainantes, l'Oms étant son agence d'exécution ; le Programme couvre depuis 1979 764 000 km<sup>2</sup> traités, sans compter 115 000 km<sup>2</sup> au sud-est et 440 000 km<sup>2</sup> à l'ouest, en cours d'études préparatoires et exploratoires.

Les seules gîtes colonisés par les vecteurs sont traités, ce qui suppose un emploi sélectif et judicieux, et non pas « massif » des hélicoptères et des insecticides, non seulement en saison des

pluies mais pendant toute l'année. 23 000 km de rivières sont ainsi sous contrôle en saison des pluies et 3 à 6 000 à l'étiage ; les zones de savanes guinéennes font partie intégrante de la zone traitée, à l'exclusion des régions forestières, dont il est dit fort justement par ailleurs qu'elles ne présentent pas le même faciès de gravité de l'onchocercose que les zones de savanes (mais pour des raisons différentes de celles invoquées).

Mais c'est surtout la prise de position de M. Lacoste dans son dernier paragraphe qui est éminemment contestable. En effet, malgré quelques précautions, elle fait planer un doute sur l'esprit d'invention des promoteurs du Programme, sinon sur leur honnêteté puisqu'ils auraient choisi délibérément une solution de prestige onéreuse dans une des régions les plus déshéritées d'Afrique. La solution de remplacement proposée, en apparence lumineuse, bien sûr, a été envisagée depuis les décennies, mais jugée complètement utopique, et donc rejetée par les comités d'experts et organismes parrainants de tous bords. Il faut en effet savoir que les gîtes ne sont pas de « gros cailloux et des troncs d'arbres », mais des rochers du lit et, surtout, la végétation flottante ou submergée battant dans les courants vifs ; ainsi, même au plus fort de l'étiage et dans le contexte de sécheresse catastrophique de ces dernières années les zones de rapides favorables au développement des vecteurs se comptent-elles tout de même par centaines ; en saison des pluies, il faut se représenter que chaque feuille de chacun des arbres, arbustes et touffes d'herbe des galeries forestières submergées constitue un apport larvaire, cela sur 23 000 km de cours d'eau charriant de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres-cubes d'eau par seconde. Ce, alors que tous les gîtes ne sont pas à « très faible profondeur ».

En admettant que des travaux de génie civil d'une telle ampleur soient techni-

quement et financièrement possibles en saison sèche (dynamitage des seuils rocheux, curage, faucardage, barrages, etc.) ils ne supprimeraient nullement le problème des gîtes de hautes eaux, radicalement différents dans leur nature et localisation. Il est à peu près certain que, quelle que soit la saison, les mesures préconisées n'auraient pas l'efficacité totale sur les populations larvaires du vecteur qui est la condition de base de la stratégie de lutte. Mais surtout la suppression de la végétation riveraine équivaldrait à un véritable crime écologique totalement incompatible avec les exigences du Programme en matière de protection de l'environnement, surtout dans le contexte actuel de sécheresse désastreuse de l'Ouest africain.

Le programme se préoccupe depuis plusieurs années, avec localement des succès prometteurs, de l'intéressement à la lutte contre l'onchocercose des communautés locales bénéficiaires de son action. Il faut toutefois considérer que cette action se déroule dans des vallées sous-peuplées, sinon inhabitées, où les agglomérations sont souvent distantes de plusieurs dizaines de km des rivières et où l'économie et l'état sanitaire autorisent tout juste la subsistance. Sans mésestimer les potentialités villageoises, ni les possibilités de neutralisation de certains gîtes (gîtes artificiels surtout) par des moyens mécaniques, on peut raisonnablement estimer à 1% environ le nombre de gîtes de l'aire du Programme qui pourraient être ainsi contrôlés efficacement ; même si elle était envisageable, l'extension du recours à ces stratégies poserait de sérieux problèmes de coordination et de standardisation des opérations, conditions nécessaires dans un Programme où un relâchement local ou passager peut annihiler des années de résultats positifs. Au plan des coûts, il est aisé de démontrer que, pour être compétitifs avec la stratégie actuelle, à l'échelle et effica-

cité égales, les traitements par voie terrestre seraient considérablement plus onéreux ; cela a été amplement prouvé lors des campagnes des années 60 auxquelles se réfère l'auteur. Il est regrettable que la seule photographie de cet article se rapportant à la lutte contre l'onchocercose montre un procédé archaïque d'épandage, abandonné depuis 1974, d'autant que pour un œil exercé l'insecticide utilisé est du Ddt, dont le seul nom fait se hérissier les écologistes et dont l'emploi contre les vecteurs d'onchocercose en Afrique occidentale francophone a cessé depuis près de quinze ans ; depuis vingt ans l'école française d'entomologie médicale a pourtant été à l'avant-garde de la recherche sur l'onchocercose, sur les méthodes de lutte contre ses vecteurs (développement des insecticides y compris).

Finalement le plus fâcheux est que cet article, qui semble tirer ses informations de sources déjà anciennes, ne fasse pas mention des résultats du programme Onchocercose ; je rappellerai seulement que la transmission de la maladie est virtuellement interrompue dans environ 90% de l'aire traitée (environ 600 000 km<sup>2</sup>) et que les quelque trois millions d'enfants nés dans cette zone depuis le début des opérations ne courent plus aucun risque de cécité onchocercarienne ; par ailleurs nombreux sont les cas de reviviscence de villages abandonnés, d'occupation ou de recolonisation de terroirs riverains, de pérennisation de programmes de développement agro-industriels dans les vallées naguère infestées. J'espère que ces quelques remarques auront montré que la stratégie employée par le Programme est le résultat d'un choix imposé par des impératifs biologiques, écologiques et épidémiologiques qui ne laissent pas d'alternative réaliste.

**Bernard PHILIPPON**

*Directeur de Recherches de l'Orstom - Chef de l'Unité de Lutte Antivectérielle du Programme Onchocercose.*

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

calier VII  
85  
N° : 23176  
Cote : B